

Royal Studio - SALLES D'ART - 98 Rue Wellington

Photographies Cabinet. 2.00 la douzaine, et elles sont réellement bonnes.

Photographies de raquetteurs. Toutes sortes de Photographies exécutées à des prix qui conviennent à tous.

VUES. De toutes les parties du Canada. Cadres, Albums, Statues, Ouvrages Japonais.

ABAT-JOUR. De fantaisie, faits à ordre, au plus court délai.

Royal Studio. *Vis-à-vis les édifices du Parlement.

AU PARLEMENT

Plusieurs projets de loi ont subi hier, seconde lecture.

Un projet de loi relatif à certains papiers touchant l'affaire Riel, l'honorable M. Thompson répond que tous ces documents ont été soumis à la Chambre.

Sur interpellations de M. Ross, l'honorable M. Foster dit que le gouvernement enverra encore, cette année, à la baie d'Hudson le vapeur Alert sous la conduite du lieutenant Gord.

L'honorable M. Thompson reprend le débat sur la motion Landry. Il blâme la manière dont la discussion s'est faite. On a prétendu que ce Parlement devrait siéger comme une cour d'appel.

Faire une cour d'appel d'un corps politique empêcherait l'exécutif d'administrer impartialement la loi, crainte du vote populaire, que, sur cette question même de Riel, les députés de l'opposition menaient d'invoquer.

On s'est plaint, à tort il est vrai, du défaut de production des documents nécessaires. Sur ce point, la pratique au Parlement Anglais est de ne soumettre à la Chambre aucun papier, dans les causes criminelles: on en refuse invariablement la production, et M. Ashton Cross refusa précisément un jour les rapports sur l'état mental d'un condamné comme étant confidentiels.

Le procès de Riel a été trouvé injuste, en plusieurs détails. Le juge était, dit-on, un officier inférieur. Mais, c'était le tribunal légalement constitué par les lois passées quand M. Blake lui-même était ministre de la justice.

Pourquoi affaiblir la confiance publique en l'impartialité de l'administration de la justice? Si le gouvernement avait chargé un tribunal particulier de juger Riel, on l'aurait blâmé.

Le seul juré mis de côté ne l'a pas été parce qu'il était catholique, puisqu'on ignorait, dans le moment, sa race et sa croyance.

On a dit qu'un délai d'un mois avait été refusé par le tribunal: un tel délai n'a pas été demandé; il y a eu entente formelle entre les avocats de la couronne et de la défense sur les délais nécessaires.

L'honorable M. Thompson rappelle tous les détails du procès et fait voir qu'il a été conduit avec toute l'impartialité désirable. Des faveurs ont même été montrées à la défense. Ainsi, le Dr Howard exigeait une forte somme pour se rendre à Regina, le ministre de la justice offrit à la défense de payer cette somme, si elle y tenait.

Une autre objection est faite, relative à l'insuffisance de l'interprétation des témoignages: elle est oiseuse. La Cour n'a pas permis non plus la preuve des griefs contre le gouvernement, mais M. Blake a admis qu'elle a eu raison d'empêcher cette preuve.

Riel a eu la meilleure position désirable: il lui était loisible d'appeler à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba sur toutes les questions de droit et de fait. Quant à sa cause a été portée devant le Conseil Privé, ses avocats ne se sont pas plaints de l'injustice du procès.

D'ailleurs, pas un de ceux qui ont demandé la commutation de la sentence de Riel ont donné pour raison l'injustice de son procès. Comment peut-on censurer le gouvernement sur ce terrain?

Le prisonnier ayant été condamné, le devoir de l'Exécutif commençait. Il lui fallait, d'abord considérer les proportions de l'offense commise.

L'honorable M. Thompson entre alors dans l'étude de la faute de Riel et des conséquences qu'elle pouvait avoir. Il appuie fortement sur le soulèvement des Sauvages; sur le fait que les Métis ont été poussés à la révolte malgré eux, par la crainte de Riel; de plus il y avait récidive.

Un des plus forts arguments contre la conduite de l'Exécutif est que l'offense était politique. Il est vrai qu'en général la haute-trahison est un crime politique, mais elle n'est pas toujours de nature à commander la clémence.

L'offense de Riel sortait du domaine des crimes politiques. Il a voulu faire une guerre d'extermination. Lorsqu'en 1870, M. Blake demandait l'extradition de Riel, il ne considérait pas son offense comme politique.

Quant à la folie de Riel, on a fait un parallèle entre son cas et celui de Lord George Gordon, qui n'a pas été condamné à mort; mais il y a, entre les deux cas, une légère différence qu'il est bon de noter: Gordon fut acquitté par le jury de l'accusation de haute-trahison; Riel fut trouvé coupable.

Le procès de Riel a été fait avec soin, sa cause étudiée et remise à l'étude de vant des tribunaux supérieurs qu'on ne peut accuser de partialité.

Riel condamné et récondamné, le devoir de l'Exécutif était bien clair. La loi dit que le prisonnier ne sera pas exécuté si, après la sentence, il donne des signes de folie. Le gouvernement fit une enquête sur ce point: cette enquête montra que l'état mental du condamné n'était pas changé.

Le gouvernement dut raisonnablement conclure que Riel était sain d'esprit et responsable. Le jury avait unanimement conclu la même chose: pour recommander le prisonnier à la clémence, il s'ap-

puyait sur les griefs des Métis, griefs dont il n'a pas été fait un mot de preuve dans la cause, recommandation qui, par conséquent, n'avait aucune valeur.

Les sursis accordés obligeaient, dit-on, le gouvernement à la clémence. Un sursis fut accordé pour appel à la Cour du Banc de la Reine, un autre pour appel au Conseil Privé, un troisième pour l'examen médical. Le fait d'accorder un sursis enlève-t-il le droit d'exécuter la sentence capitale? Dans ce cas, pour éviter la mort, un condamné n'aurait qu'à porter sa cause en appel. Cette prétention manque de logique.

Chacun, en ce pays, est libre d'exprimer ses opinions, mais il peut affirmer que les dictées d'une coterie quelconque n'ont pas pesé d'une plume dans la balance où le gouvernement a mis la cause de Riel.

Le devoir de l'Exécutif était de faire justice sans tenir compte des clameurs populaires. D'ailleurs, que disait-on? Les uns prétendaient que le condamné était un grand criminel, mais pas assez grand pour ne pas avoir droit à la clémence; d'autres voulaient son pardon, à cause de sa folie.

Une députation de St Jean, N. B., est en cette ville, dans l'intérêt du commerce des cordages; elle demande de changer le droit ad valorem en droit spécifique de 2 1/2 cents par livre.

Hubert Cloutier, fils de M. Cloutier, de la Pointe Gatineau, a été tué accidentellement, la semaine dernière, dans l'un des chantiers de la Pêche.

Le matin, à la cour de police, il n'y avait qu'un prisonnier du nom de Charles, accusé d'assaut sur la personne de Charles Anson. Le juge l'a condamné à \$20 d'amende et aux frais.

Hier soir, le conseil de ville a adopté, après discussion, le rapport du comité recommandant d'accorder le droit de passage au Canada Atlantique aux Chaudières.

La tempête de dimanche a retardé les trains du Canada Atlantique et du Pacifique. L'express de Winnipeg a perdu près de vingt quatre heures.

CHRONIQUE DU THEATRE

Le mauvais temps d'hier soir a empêché beaucoup de personnes d'aller entendre "Les deux Orphelins", au Théâtre Royal, c'était pourtant une soirée agréable.

Les membres de la troupe Gilmour ont exceptionnellement bien réussi dans la représentation de ce grand drame à sensation.

Madame Post a été hier soir d'un naturel étonnant. Elle a été terrible dans son rôle de la Prochard.

Mademoiselle Vinton dans son double rôle de Marianne et de comtesse Diane a été très forte. Elle est jeune mais elle a tout ce qu'il lui faut pour devenir une excellente artiste.

Mademoiselle Stevenson s'habitue à la scène et fait de rapides progrès. Monsieur Gilmour a été brillant comme d'habitude; toujours fort, ce monsieur, quelque soit son rôle.

et très aride, il l'a cependant rempli à merveille. Il faut être acteur pour se faire applaudir comme il l'a été.

M. Denier est connu lui aussi et sa réputation ne baisse pas, loin de là.

M. Kearney a été heureux dans la tâche qu'il avait entreprise. M. Bell s'est surpassé dans le rôle de Pierre. MM. Howard et Stevenson ne sont pas non plus restés en arrière de leurs compagnons.

Vendredi et samedi soir, Gilmour sera remplacé par une compagnie de menestrels assistée du fameux John L. Sullivan.

AU BON MARCHÉ

Toujours en mains le meilleur choix de livres d'images, de Chapelles de Statues, et d'articles religieux vendus à bon marché chez

P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

Nota.—Afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, une réduction de dix pour cent, sera faite sur toutes les achats d'objets de fantaisie.

LE MONDE ET LA VILLE

Le Sénat reprend ses séances ce soir.

On travaille activement au tracé du chemin de fer Brockville, Westford et Sault Ste Marie, dont la construction sera commencée vers le milieu d'avril.

Biscuits Soda, 8 cts la livre chez N. A. Savard.

Une députation de St Jean, N. B., est en cette ville, dans l'intérêt du commerce des cordages; elle demande de changer le droit ad valorem en droit spécifique de 2 1/2 cents par livre.

Hubert Cloutier, fils de M. Cloutier, de la Pointe Gatineau, a été tué accidentellement, la semaine dernière, dans l'un des chantiers de la Pêche.

Le matin, à la cour de police, il n'y avait qu'un prisonnier du nom de Charles, accusé d'assaut sur la personne de Charles Anson. Le juge l'a condamné à \$20 d'amende et aux frais.

Hier soir, le conseil de ville a adopté, après discussion, le rapport du comité recommandant d'accorder le droit de passage au Canada Atlantique aux Chaudières.

La tempête de dimanche a retardé les trains du Canada Atlantique et du Pacifique. L'express de Winnipeg a perdu près de vingt quatre heures.

Hier soir, le conseil de ville a adopté, après discussion, le rapport du comité recommandant d'accorder le droit de passage au Canada Atlantique aux Chaudières.

La tempête de dimanche a retardé les trains du Canada Atlantique et du Pacifique. L'express de Winnipeg a perdu près de vingt quatre heures.

CHRONIQUE DU THEATRE

Le mauvais temps d'hier soir a empêché beaucoup de personnes d'aller entendre "Les deux Orphelins", au Théâtre Royal, c'était pourtant une soirée agréable.

Les membres de la troupe Gilmour ont exceptionnellement bien réussi dans la représentation de ce grand drame à sensation.

Madame Post a été hier soir d'un naturel étonnant. Elle a été terrible dans son rôle de la Prochard.

Mademoiselle Vinton dans son double rôle de Marianne et de comtesse Diane a été très forte. Elle est jeune mais elle a tout ce qu'il lui faut pour devenir une excellente artiste.

Mademoiselle Stevenson s'habitue à la scène et fait de rapides progrès. Monsieur Gilmour a été brillant comme d'habitude; toujours fort, ce monsieur, quelque soit son rôle.

Les personnes qui ont besoin d'un bon habillement pour le printemps feront bien d'attendre le nouveau stock de marchandises que M. Gagné doit recevoir vers la fin du mois.

M. Denier est connu lui aussi et sa réputation ne baisse pas, loin de là.

M. Kearney a été heureux dans la tâche qu'il avait entreprise. M. Bell s'est surpassé dans le rôle de Pierre. MM. Howard et Stevenson ne sont pas non plus restés en arrière de leurs compagnons.

Vendredi et samedi soir, Gilmour sera remplacé par une compagnie de menestrels assistée du fameux John L. Sullivan.

AU BON MARCHÉ

Toujours en mains le meilleur choix de livres d'images, de Chapelles de Statues, et d'articles religieux vendus à bon marché chez

P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

Nota.—Afin de faire place aux nouvelles marchandises du printemps, une réduction de dix pour cent, sera faite sur toutes les achats d'objets de fantaisie.

LE MONDE ET LA VILLE

Le Sénat reprend ses séances ce soir.

On travaille activement au tracé du chemin de fer Brockville, Westford et Sault Ste Marie, dont la construction sera commencée vers le milieu d'avril.

Biscuits Soda, 8 cts la livre chez N. A. Savard.

Une députation de St Jean, N. B., est en cette ville, dans l'intérêt du commerce des cordages; elle demande de changer le droit ad valorem en droit spécifique de 2 1/2 cents par livre.

Hubert Cloutier, fils de M. Cloutier, de la Pointe Gatineau, a été tué accidentellement, la semaine dernière, dans l'un des chantiers de la Pêche.

Le matin, à la cour de police, il n'y avait qu'un prisonnier du nom de Charles, accusé d'assaut sur la personne de Charles Anson. Le juge l'a condamné à \$20 d'amende et aux frais.

Hier soir, le conseil de ville a adopté, après discussion, le rapport du comité recommandant d'accorder le droit de passage au Canada Atlantique aux Chaudières.

La tempête de dimanche a retardé les trains du Canada Atlantique et du Pacifique. L'express de Winnipeg a perdu près de vingt quatre heures.

Hier soir, le conseil de ville a adopté, après discussion, le rapport du comité recommandant d'accorder le droit de passage au Canada Atlantique aux Chaudières.

La tempête de dimanche a retardé les trains du Canada Atlantique et du Pacifique. L'express de Winnipeg a perdu près de vingt quatre heures.

CHRONIQUE DU THEATRE

Le mauvais temps d'hier soir a empêché beaucoup de personnes d'aller entendre "Les deux Orphelins", au Théâtre Royal, c'était pourtant une soirée agréable.

Les membres de la troupe Gilmour ont exceptionnellement bien réussi dans la représentation de ce grand drame à sensation.

Madame Post a été hier soir d'un naturel étonnant. Elle a été terrible dans son rôle de la Prochard.

Mademoiselle Vinton dans son double rôle de Marianne et de comtesse Diane a été très forte. Elle est jeune mais elle a tout ce qu'il lui faut pour devenir une excellente artiste.

Mademoiselle Stevenson s'habitue à la scène et fait de rapides progrès. Monsieur Gilmour a été brillant comme d'habitude; toujours fort, ce monsieur, quelque soit son rôle.

THEATRE ROYAL

Deux Soirs, Vendredi et Samedi, 26 et 27 MARS, GRANDE MATINEE SAMEDI. Le plus grand succès connu en fait de Menestrels.

MENESTRELS

De LESTER & ALLEN, Le plus grande exhibition dialectique du monde, avec

JOHN L. SULLIVAN, Champion du monde, dans ses représentations de la staturie ancienne et moderne, sous la direction de M. HARRY C. EGERTON.

MAITRES MENESTRELS MODERNES. Billy Lester, Paul Allen, John L. Sullivan, Sénateur Frank Bell, Gorman et Webb, Frank Sheppard, Fox et Ward, Albert Hart, Robt McIntyre, Fred Sidney, Harry Howard, Joe Howard, Philly Love, Ben Gifford, Brian Bush, Tom Johnston, Fred Breslow, George Mithaur, Chas. Baldwin, Chas. Day, James Hickey, Mich Hickey, Little Dixie, Alabama Picanniny, Sam Lord, Ben Hines et John Millar.

Le meilleur Fanfare et Orchestre qui a été jamais paru avec aucune compagnie de Menestrels. BEN GIFFORD introduira le petit D. Key, l'Alabama Picanniny, dans une pièce finale, intitulée: JO-JO, ou l'homme à face de chien. ABB SPITZ, Agent Général.

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR Gérant, L. H. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT LUNDI 22 MARS, Un drame en huit tableaux et six actes, intitulé:

THE TWO ORPHANS!

Avec scènes appropriées. Matinées: JEUDI. Admission: 15 et 25 cts. Portes ouvertes à 1.30 p.m. Levée du rideau à 2.30. Prix d'admission: 15, 20, 30 et 50 cts. Vendredi et Samedi soirs et matinée de Samedi.

Menestrels de Lister et Allen

Combiné avec JOHN L. SULLIVAN.



Voitures! Voitures!

Voitures couvertes ou decouvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Charriot à pain, etc., etc. Faits à ordre, avec soin et promptitude. Je repare aussi les voitures et ferre les chevaux, etc., etc. Les matériaux que j'emploie pour la confection de mes voitures sont de première qualité et mon ouvrage est garanti tant sous le rapport du travail de la main d'œuvre que sous celui de la solidité et du fini. Je sollicite le patronage du public en général.

ALFRED MATHIEU, No. 350 rue Clarence, Ottawa 24 juillet 1885.

AVIS.

DÉS SOUMISSIONS cachetées adressées au sous-secrétaire et portant la désignation "Soumission pour l'approvisionnement des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de MARDI, le 20 AVRIL, 1886 pour la livraison pendant l'exercice expirant le 30 juin 1887 des approvisionnements des Sauvages, tous droits payés, à divers endroits au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, bœuf, épicerie, munitions, fèves, bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc.

On pourra obtenir des formulaires de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, les dates des livraisons, etc., en s'adressant au sous-secrétaire, ou au Commissaire des Affaires des Sauvages à Regina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets (ou pour une partie de chaque catégorie d'effets) séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable au surintendant général des affaires des sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent des affaires qu'ils offrent de fournir, car sans cela leurs soumissions ne seront point prises en considération.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautionnaires suffisantes pour le département, pour garantir l'exécution du contrat.

Dans tous les cas où le transport n'est pas fait par voie ferrée, les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retardés des stations de chemins de fer à leur destination dans l'entreposé du gouvernement au point de livraison.

Le département ne s'oblige pas d'accepter le plus basse ni aucune des soumissions. L. VANKOUGNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages, Dépt. des Affaires des Sauvages, Ottawa, 3 mars, 1886.

W. A. ARMOUR

Mau fabricant et Importateur MOULURES POUR ENCADREMENT

D'IMAGES, M. ROIRS, (Glaces de fabrication allemande et anglaise)

Tableaux à l'huile Anglais, Français et Allemands,

Aussi, toutes sortes de Peintures, Cadres en peluche, et de canevases pour tableaux.

LES MARCHANDISES SONT VENDUES PAYABLES TANT LA SEMAINE OU LE MOIS.

IMAGES ENCADREES AU PRIX DES MANUFACTURES.

Venez me faire une visite, Et vous épargnerez au moins de 10 à 25 par cent.

N. B.—Je vendrai aux marchands les moules, cadres, peintures, miroirs, canevases pour tableaux et toutes les plus récentes nouveautés du commerce de peintures aux prix de Montréal et Toronto.

W. A. ARMOUR, 452 rue Sussex.

U. N. X. L. D.

—(0)—

Voulez-vous acheter un joli nouveau CHAPEAU ou BONNET de printemps pour votre femme, fille, sœur, cousine ou tante? Pour la Façon, la Variété et le Prix allez au

"CELEBRE"

Magasin de Modes

—DE—

WOODCOCK,

39 RUE SPA'KS.

POUR LE TEMPS

DU

CAREME SEULEMENT

Reduction extraordinaire sur tous les effets d'épicerie et sur le poisson spécialement.

Hareng frais, 15 cts. par doz.

Hareng salé, 15 cts. par doz.

Morue No. 1, 3 cts. par lb.

Saumon No. 1, 6 cts. par lb.

Maquereau, 15 cts. par doz.

Melasse, 10 cts. la pinte.

Sirop, 10 cts. la pinte.

Excellent thé, de 15 à 25 cts. par lb.

A la Maison d'Épargne.

Coin des rues Dalhousie et Murray.

N. A. SAVARD, Prop.

PATINOIR A ROULETTES

"ROYAL."

PROGRAMME DE LA SEMAINE: Attraits extraordinaires.

Lundi, 22 mars—Course en brousse sur patins, un quart de mille

Mardi, Mercredi et Jeudi, série de courses, 3, 5 et 11 milles. Fanfare complète des Gardes mercredi soir.

Vendredi soir—Base ball sur patins.

Samedi soir—Grande soirée, venez de bonne heure. Course émouvante en raquettes, 4 entrées.

Admission—Avant-midi et après-midi, 10 cents, patins compris. Soirée—Dames dix cents, usage des patins 10 cents; Messieurs 15 cents, usage des patins 10 cents.

Ouvert—Matin, 10 à 12. Après-midi—2.30 à 5.

Le soir—7.30 à 10.

O'REILLY FRERES, Propriétaires.

A. S. RENNE, Gérant.